

## LIVRE BLANC, 2015

**Collaboration visant un Grand-Duché de Luxembourg en meilleure santé.  
Assurer la continuité, la prévisibilité et le dialogue.**

**L'industrie pharmaceutique innovante est un acteur essentiel dans le système des soins de santé, contribuant à une population en bonne santé et productive par le développement de nouveaux traitements et pouvant contribuer à mieux contrôler les budgets publics en matière de santé.**

### CONTINUITÉ : ACCESSIBILITÉ ET QUALITÉ DURABLES POUR TOUS

Le maintien et l'amélioration de la qualité des soins de même que la prise en compte des avantages à long terme pour les patients et le système des soins de santé, doivent guider les efforts de tous pour garantir la pérennité du système. La politique de santé au Grand-Duché de Luxembourg devrait continuer à assurer à tous les patients l'accès aux soins de qualité, y compris aux médicaments innovants, sans renoncer aux principes de base de l'équité.

Garantir l'accès aux médicaments innovants permet d'optimiser l'utilisation des ressources dans d'autres secteurs des soins de santé (ex. réduction du temps d'hospitalisation, diminution des congés de maladies,...) et de garantir ainsi la gestion optimale de ceux-ci. Cette approche doit primer sur les questions budgétaires à court terme.

Actuellement, la grande majorité des médicaments luxembourgeois dépendent des prix appliqués en Belgique. Ceci signifie que le Grand-Duché du Luxembourg bénéficie directement de toutes les mesures belges ayant un impact sur le prix.

L'APL reconnaît que le budget des soins de santé luxembourgeois est mis sous pression comme partout ailleurs en Europe.

Dans cet esprit, les objectifs de l'APL sont :

- 1) **Garder un système de soins de santé équitable et spécifique au Grand-Duché du Luxembourg** et adapté à ses besoins dans un contexte européen de plus en plus présent. Cette préoccupation ne pourra être rencontrée que dans une approche globale impliquant tous les acteurs tels que médecins, pharmaciens, hôpitaux, autorités, distributeurs et l'industrie pharmaceutique innovante.
- 2) **Négocier un budget médicaments réaliste à long terme.** Le taux de croissance du budget médicaments, dans le marché ambulatoire ainsi que dans le secteur hospitalier, bénéficierait d'une concertation avec l'APL. Il devrait rencontrer les besoins des patients et être aligné à la croissance des autres segments des soins de santé.

- 3) **Etre reconnu** en tant que partenaire responsable dans le domaine des soins de santé. Ceci signifie notamment l'implication de l'APL dès le début des processus de décision concernant le médicament.

## **PREVISIBILITE : ACCES A L'INNOVATION**

Le **patient** doit continuer à être au centre de la politique des soins de santé.

De leur côté, les membres de l'**APL** assurent la continuité des investissements en R&D, garants pour les patients et le corps médical de pouvoir compter sur de nouveaux traitements ayant une plus-value.

Ces nouveaux traitements innovants répondront aux besoins spécifiques de chaque patient, optimiseront ainsi la qualité des soins et permettront aux **autorités** d'assurer et de maintenir une accessibilité optimale à une prise en charge de la santé de qualité.

C'est pourquoi l'APL demande que :

- a) L'accès rapide aux médicaments innovants soit sauvegardé et protégé.
- b) Le système de régulation des prix et des remboursements récompense l'innovation.

## **DIALOGUE : PARTENAIRE RESPONSABLE**

Notre responsabilité à long terme est de répondre aux besoins de la société en soins de santé en faisant preuve de transparence et d'éthique.

Ainsi, l'APL et ses membres appliquent un [code de déontologie et de transparence](#) dans les relations avec tous les acteurs du monde de la santé, respectant le Leadership Statement de l'EFPIA (association européenne des sociétés pharmaceutiques innovantes).

**L'APL propose l'instauration d'un dialogue constructif entre les pouvoirs publics luxembourgeois et les investisseurs du secteur pharmaceutique.**

<p>Pour de plus amples informations sur l' Association Pharmaceutique Luxembourgeoise APL : <a href="http://www.apl-pharma.lu">www.apl-pharma.lu</a> <b>Hendrik Kühne</b> (Secrétaire général APL) : +352 26 43 23 24 ou <a href="mailto:kuhne@apl-pharma.lu">kuhne@apl-pharma.lu</a></p>
---

L'APL asbl a été créée en novembre 2011 afin de représenter les intérêts de l'industrie pharmaceutique innovante active au Grand-Duché de Luxembourg .

- Elle rassemble les sociétés pharmaceutiques suivantes : AbbVie, Actelion, Amgen, Astellas, AstraZeneca Luxembourg, Baxter, Bayer, Biocodex, Biogen Idec, Boehringer Ingelheim, Celgene, Chiesi, Daiichi Sankyo, Econophar, Eisai, Eli Lilly, Ferring, Gedeon Richter, Gilead Sciences, GlaxoSmithKline, Grünenthal, Ipsen, Janssen-Cilag, Johnson & Johnson, Lundbeck, Menarini Luxembourg, Merck, MSD Luxembourg, Mundipharma, Norgine, Novartis, Novo Nordisk, Pfizer Luxembourg, Roche, Sanofi, Sanofi-Pasteur-MSD, Servier Luxembourg, SOBI, Takeda, Thea Pharma, Therabel, Vifor, Will-Pharma Luxembourg.
- Tous les membres de l'APL ensemble représentent 78 % du marché de tous les médicaments, et 80 % des médicaments originaux distribués en pharmacie au Luxembourg.
- L'emploi de tous les membres de l'APL est de quelques 100 personnes au Luxembourg.